



NOTE DE CONCEPT

Charte de Lampedusa pour la mobilité humaine

Dignité et solidarité territoriale au centre, en accompagnant les processus de paix

15 juin 2022, 10h30 - 12h00

Lieu : Salle Albaicin, FIBES, Séville

Accueilli dans le cadre du Forum méditerranéen sur les migrations urbaines

Contexte :

" Protégez les personnes, pas les frontières "

Les murs de Lampedusa

Le 3 octobre 2013, 368 personnes migrantes ont perdu la vie après le naufrage d'un bateau les transportant vers l'Europe au large de l'île de Lampedusa, dans le sud de l'Italie. Depuis lors, on estime que plus de 15000 personnes migrantes ont perdu la vie en Méditerranée au cours de leurs périple migratoires. Chaque année, les survivants et leurs familles, les organisations de la société civile et les autorités nationales et européennes se réunissent sur l'île pour honorer leur perte et réclamer un cadre renouvelé qui protège tout le monde.

Le processus de la Charte de Lampedusa :

Pour les gouvernements locaux et régionaux, les migrations et les déplacements ne sont pas une histoire de frontières, car ces phénomènes comprennent une variété de flux à l'intérieur des pays. Au-delà des tendances à la concentration de la main-d'œuvre, à l'urbanisation rapide et aux déséquilibres territoriaux croissants, divers facteurs interdépendants liés au changement climatique, aux inégalités et à d'autres formes d'oppression, exposent des parties croissantes de la population à se déplacer dans des conditions extrêmement difficiles, en particulier pour les groupes qui ont été structurellement discriminés pour des raisons telles que le sexe, l'âge, la race, la religion et autres.



Au-delà de la fourniture de services de base et de la protection des groupes de population les plus exposés à la vulnérabilité et à la discrimination structurelle, les municipalités et les territoires ont un rôle clé à jouer dans la transition d'approches centrées sur les frontières vers une vision de la citoyenneté centrée sur les personnes, sous-tendue par le sens de la communauté et les notions de dignité, d'attention, d'universalité des droits humains, de sensibilité au genre, de paix, de mémoire et d'appartenance collectives, de participation et de diversité, indépendamment du statut administratif.

Avec la volonté de remplir ce rôle, Salvatore "Totò" Martello, maire de Lampedusa et conseiller du Conseil d'orientation sur le droit à la ville et les territoires inclusifs, a proposé de travailler à la co-création de notre récit collectif sur la mobilité humaine lors du Conseil mondial de CGLU d'octobre 2020. Le Conseil d'orientation s'est engagé à promouvoir un nouveau récit fondé sur l'inclusion et le respect de la protection des droits humains, de la solidarité et de la paix. Le Bureau exécutif de CGLU a approuvé ce processus et a invité les différentes parties du réseau à mener des consultations territoriales.

De plus, à la lumière des réalités que nous vivons en 2022, la paix est devenue une pierre angulaire de l'agenda de notre Organisation Mondiale. Les gouvernements locaux et régionaux sont des acteurs essentiels pour la paix et la réconciliation. Notre volonté de devenir un mouvement municipaliste animé par la paix, la solidarité, l'égalité et la démocratie locale, au milieu d'une pandémie, de conflits armés et de crises de mobilité humaine, reste au cœur de tous nos efforts.

Deux ans après le lancement du processus, et dans la perspective du Congrès mondial de CGLU de 2022, le Secrétariat mondial a soutenu une période de consultations en ligne par le biais de la plateforme CGLU Meets afin de co-créer un projet de Charte qui reflète les priorités et les réalités de toutes les parties du réseau. Nos membres ont façonné le projet de texte de la Charte de Lampedusa à travers les sessions #CitiesAreListening, les contributions écrites des sections de CGLU et les sessions thématiques du Bureau exécutif. Les axiomes clés de l'héritage municipaliste et les agendas mondiaux sur la mobilité humaine - y compris le Pacte mondial pour les migrations, le Pacte mondial pour les réfugiés et l'Agenda 2030 - ont été identifiés, discutés et enrichis avec le soutien des organes directeurs de CGLU, des mécanismes de consultation et des partenaires clés.

Avec la Charte de Lampedusa, les gouvernements locaux et régionaux prennent la responsabilité de mettre la dignité, la mémoire et la paix au premier plan d'une discussion qui doit être abordée en impliquant toute la société et tous les niveaux de gouvernement, de manière significative, avec une vision renouvelée centrée sur le pouvoir des communautés et la valeur de la diversité dans nos sociétés. Les gouvernements locaux et régionaux ont un rôle clé à jouer dans la sensibilisation des communautés.

Objectifs :

Dans le cadre du processus de co-création de la Charte de Lampedusa, cette session explorera les liens entre la vision municipaliste de la mobilité humaine et l'agenda de paix de CGLU. La discussion accordera



une attention particulière au rôle des jeunes et de la solidarité territoriale en tant que moteurs d'une nouvelle gouvernance de la migration qui inclut et bénéficie à tous.

Agenda

15, juin 2022

10:30 – 10:40

Ouverture et bienvenue

- **Emilia Saiz**, Secrétaire général, CGLU

10:40 – 11:20

Interventions

- **Nikolaus Meletiou**, Maire d'Aspropyrgos
- **Ricardo Rio**, Maire de Braga
- **Taneen Rudyk**, Président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), vice-président de CGLU pour l'Amérique du Nord
- **Juan Manuel Bermúdez**, Maire de Conil de la Frontera
- **Alba Barnusell**, Maire de Granollers
- **Xolile George**, Directeur général, SALGA
- **Mounir Elloumi**, Maire de Sfax
- **Imen Ouardani**, Maire-adjoint de Sousse

11:30 – 11:50

Réactions des partenaires

- **Elana Wong**, Représentante de la jeunesse, UNMGCY
- **Représentant.e de l'OIM**
- **Vincent Cochetel**, UNHCR Special Envoy for the Mediterranean

11:50 – 12:00

Récapitulation et conclusions

- **Mehmet Duhman**, Secrétaire général, CGLU MEWA